

NEUFCHATEL AVICULTURE

Groupement des éleveurs amateurs sélectionneurs
d'animaux de basse-cour et de volière du Pays de Bray

38^{me} Salon des Animaux de Basse-Cour **10^{ème} Présentation / Bourse Oiseaux Exotiques**

Article premier : L'exposition organisée par « Neufchâtel Aviculture » aura lieu du **10 aux 11 Novembre 2018** dans le cadre de la foire Saint-Martin.
L'exposition est régie par le règlement général des expositions complété par le présent règlement.
L'exposition est ouverte à tous les éleveurs de sujets de races pures. Tous les animaux devront être identifiés suivant les règlements en vigueur pour être primés.

Seront admis les sujets bagués, tatoués, pastillés des années 2013,2014, 2015, 2016, 2017 et 2018
Les lots seront composés comme suit :
- Trio (1 + 2) palmipèdes, volailles. - Couple faisans, anatidés - Unités toutes catégories.

Article 2 : **Droits d'inscription : Trios 6 Euros, Couples 5 Euros, Unités 3,00 Euros.**
Catalogue Obligatoire 5,00 Euros.

Article 3 : Les feuilles d'inscription dûment remplies seront accompagnées d'un chèque bancaire libellé au nom de « Neufchâtel Aviculture » et adressés à
Christophe GAILLARD 2 Hameau de Brémontier 76270 MASSY
gaillard-christophe@wanadoo.fr 06 75 80 33 51

Sans précision ,les animaux seront inscrits dans la catégorie adulte.
Les numéros de bagues des volailles et des pigeons ainsi que les tatouages des lapins devront figurer sur la feuille d'enlogement le jour de l'engorgement

Les inscriptions seront closes irrévocablement le 20 octobre 2018_ou avant si le nombre des cages disponibles (1 000) est atteint.

Article 4 : Un contrôle vétérinaire sera effectué dès la réception des animaux. Tout animal déclaré suspect à l'arrivée ou pendant l'exposition sera immédiatement retiré et isolés, sans remboursement des droits d'inscription. Les exposants devront s'assurer de toutes les garanties sanitaires imposées par les services vétérinaires de leur département.
Le certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle pour les volailles et la paramyxovirose pour les pigeons est à transmettre obligatoirement au comité organisateur dès l'inscription des animaux et selon la directive de la DSV en vigueur.

Article 5 : Les exposants désirant vendre leurs animaux, le mentionneront sur la feuille d'inscription, le prix de vente sera majoré de 20 % à la charge de l'acheteur et au profit de la société organisatrice. **Aucune mise en vente ne sera ensuite autorisée. Tout retrait de la vente par l'éleveur entraînera le paiement de l'animal racheté, les 20 % de majoration resteront au bénéfice de la société.**
Les sujets vendus pourront être retirés immédiatement à l'exception des animaux en cage d'honneur qui ne pourront être retirés par les acheteurs qu'à partir du dimanche 11 Novembre .
Afin d'assurer la traçabilité toute vente d'animaux exposés doit passer par le bureau des ventes. Les contrevenants seront exclus et interdits dans nos expositions futures.

Article 6 : Durant l'exposition, le comité organisateur assurera la surveillance, et l'ensemble des soins aux animaux, mais ne sera tenu responsable des vols, mortalité, accidents, maladies ou échanges.
Les cages seront de dimensions adaptées à la taille des animaux et disposeront dès leur arrivée d'eau et de nourriture.

Article 7 : Le jugement s'effectuera le vendredi 09 novembre 2018 dès 8 heures, le jury sera composé de juges officiels, leur décision sera sans appel. L'ensemble des animaux sera jugé aux points. L'attribution des « Meilleurs Sujets » se fera entre juges et élèves juges, sans aucune autre présence. Tous les membres organisateurs sont autorisés à concourir pour les « Meilleurs sujets » , mais les juges et élèves juges qui officieront ne pourront bénéficier de cette mesure dans la catégorie les concernant.

Article 8 : Le comité organisateur, à seule qualité pour prendre toute décision et mesure, afin d'assurer le bon ordre durant l'exposition.
Neufchâtel Aviculture se réserve le droit de refuser telle ou telle personne en tant qu'exposant, et ce, sans obligation d'en fournir le motif.
Toute réclamation devra parvenir par écrit au Commissaire Général dans les quinze jours de la fin de l'exposition

Article 9 : **Calendrier de l'exposition.**

| | |
|--|--|
| Jeudi 08 novembre de 14 heures à 20 h | ⇒ Enlogement des animaux par les exposants |
| Vendredi 09 novembre de 8 heures à 12 h 30 | ⇒ Opérations de jury. Volailles, Lapins et pigeons |
| Samedi 10 novembre de 9 heures à 18 h 30 | ⇒ Ouverture aux visiteurs. |
| Dimanche 11 novembre de 9 heures à 17 h 30 | ⇒ Ouverture aux visiteurs. |
| Dimanche 11 novembre 16 h 00 | Fermeture du bureau de vente |
| Dimanche 11 novembre vers 17 h 30 | ⇒ Remise des Grands Prix suivie du délogement. |

Article 10 : **Récompenses**

« Les 21 meilleurs sujets » seront désignés par les juges dans les catégories suivantes :

| | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| 1 : Palmipèdes Grandes races. | 2 : Oiseaux d'Ornement + Parc. | 3 : Volailles Gdes races françaises |
| 4 : Volailles Gdes races étrangères | 5 : Volailles naines | 6 : Lapins grands races. |
| 7 : Lapins races moyennes | 8 : Lapins à fourrure | 9 : Lapins petites races |
| 10 : Lapins nains | 11 : Cobayes | 12 : Pigeons de Forme Français |
| 13 : Pigeons de Forme Etrangères | 14 : Pigeons Caronculés | 15 : Pigeons Type Poule. |
| 16 : Pigeons de Structure | 17 : Pigeons Boulants / Tambour | 18 : Pigeons Cravatés |
| 19 : Pigeons De Couleur | 20 : Pigeons De Vol | 21 : Tourterelles |

Parmi ces 21 meilleurs sujets seront choisis les **4 Grands Prix du Salon**
(Volailles, Lapins, Pigeons/Tourterelles et Palmipèdes /Oiseaux d'Ornement ou Oiseaux de Parc)
Les 4 grands du Salon seront remplacés dans les catégories concernées

De nombreuses dotations seront attribuées par les juges aux sujets méritants en dehors des meilleurs sujets
+ 100 sujets seront ainsi récompensés par des lots en nature (coupes, plaquettes, Fanions trophées, livres, produits régionaux...) et mentionnés au palmarès.

Ces prix en nature seront à retirer au stand de Neufchâtel Aviculture pendant l'exposition. Les prix non retirés ne pourront pas être réclamés à postériori et ne seront pas expédiés.

. Dans le cadre de cette manifestation sera organisé:

- le championnat Régional du CFELFB (Club Français des éleveurs de Fauve de Bourgogne)

Récompenses en fonction du cahier des charges du club avec une participation de Neufchâtel Aviculture.

Tous les exposants recevront un lot souvenir

10^{me} Présentation / Bourse Oiseaux Exotiques

Pour tout renseignement s'adresser à Alain BOZO 2A rue des renardières 60690 ROY-BOISSY 03 44 48 28 10

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir à Neufchâtel-en-Bray, où vous pourrez admirer environ 1.200 sujets sur un seul rang, mais également vous rendre en ville pour la grande foire Saint-Martin, avec ses multiples attractions et expositions, tous les membres de "Neufchâtel Aviculture" vous souhaitent beaucoup de réussite dans vos élevages, et déjà, de nombreuses récompenses dans vos premières expositions.